



Comité Social d'Administration Local du 30/03/2023

Lors de la seconde convocation du Comité Social d'Administration Local le 30/03/2023, toutes les organisations syndicales ont refusé de siéger et ont quitté la salle afin de protester contre la réforme injuste et injustifiée des retraites.

L'UNSA DRFIP Nord a préalablement lu une motion afin d'expliquer sa non-participation. L'UNSA DRFIP Nord ne participera à aucune instance jusqu'à la décision du Conseil Constitutionnel concernant la réforme des retraites le 14/04/2023 !!

L'intersyndicale a demandé le report de toutes les instances.

Le compte-rendu du CSAL repose donc uniquement sur les documents.

Ordre du jour :

- 1) NRP : installation du SGC de Wallers et conseiller aux décideurs locaux (pour avis)
- 2) NRP : installation du SGC de Villeneuve d'Ascq et conseiller aux décideurs locaux (pour avis)
- 3) Bilan de la formation professionnelle 2022 et plan de formation 2023 (pour avis)
- 4) Expérimentation de la numérisation et correction dématérialisée des copies du concours de contrôleur 1ère classe des Finances Publiques (pour information)
- 5) Bilan de l'exécution budgétaire 2022 et présentation du budget 2023 (pour information)
- 6) Point sur la fermeture du CEL/STC (pour information)
- 7) Point sur la responsabilité des gestionnaires publics (pour information)
- 8) Point sur les demandes des organisations syndicales (pour information)
- 9) Questions diverses

1) NRP : installation du SGC de Wallers et conseiller aux décideurs locaux (pour avis) :

L'UNSA remarque qu'une fois de plus la DRFIP use du « copié-collé » à tout va dans le dossier de présentation du projet avec les erreurs qui en découlent...

Le SGC de Wallers sera installé le 01/09/2023 et sera issu de la fusion des Trésoreries de Saint-Amand-les-Eaux, Denain, Trith-Saint-Léger, Bouchain et Douchy-les-Mines.

	A+	A	B	C	Total
Effectif avant création du SGC	5	2	13	5	25
Effectif après création du SGC	1	3	13	5	22

L'UNSA remarque qu'il y a une perte de 4 emplois A+ et la création d'1 emploi A. Il faut également prendre en compte la création du poste de conseiller aux décideurs locaux de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut. Suite à la création du SGC au 01/09/2023, 2 emplois « bruts » disparaissent donc purement et simplement en s'additionnant au sous-effectif « chronique » de chaque trésorerie. Nul doute que la DRFIP profitera de cette création de SGC pour supprimer des emplois dans les prochaines années !!

A l'heure où la DRFIP et, plus largement la DGFIP affirment vouloir diminuer leur bilan carbone, à l'heure de la forte baisse du pouvoir d'achat due à l'inflation, à l'heure de la forte augmentation du carburant, La DRFIP persiste dans son entêtement à éloigner les agents de leur domicile !!

2) NRP : installation du SGC de Villeneuve d'Ascq et conseiller aux décideurs locaux (pour avis) :

Comme pour le SGC de Wallers, l'UNSA regrette que la DRFIP use du « copié-collé » à tout va dans le dossier de présentation du projet avec les erreurs qui en découlent...

Le SGC de Villeneuve d'Ascq sera installé le 01/09/2023 et sera issu de la fusion des Trésoreries de Villeneuve d'Ascq, Lannoy, Ronchin, Wattignies et Seclin.

	A+	A	B	C	Total
Effectif avant création du SGC	5	3	9	10	27
Effectif après création du SGC	2	2	7	8	19

L'UNSA remarque qu'il y a une perte de 3 emplois A+, 1 emploi A, 2 emplois B et 2 emplois C. Il faut prendre en compte le transfert de 2 B et 2 C à la Trésorerie Hospitalière de Lille accompagnant le transfert de l'EPS de Seclin au 01/09/2023. Il faut également prendre en compte la création du poste de conseiller aux décideurs locaux de la Métropole Européenne de Lille - secteur Villeneuve d'Ascq. Suite à la création du SGC au 01/09/2023, 3 emplois « bruts » disparaissent donc purement et simplement en s'additionnant au sous-effectif « chronique » de chaque trésorerie. Nul doute que la DRFIP profitera de cette création de SGC pour supprimer des emplois dans les prochaines années !!

A l'heure où la DRFIP et, plus largement la DGFIP affirment vouloir diminuer leur bilan carbone, à l'heure de la forte baisse du pouvoir d'achat due à l'inflation, à l'heure de la forte augmentation du carburant, La DRFIP persiste dans son entêtement à éloigner les agents de leur domicile !!

3) Bilan de la formation professionnelle 2022 et plan de formation 2023 (pour avis) :

- E-formations :

Plus d'une e-formation sur deux n'est pas réalisée.

Pour l'UNSA, les agents n'ont tout simplement pas le temps et aucune plage horaire n'est libérée pour pouvoir effectuer les e-formations.

L'UNSA estime que le chef de service devrait libérer les agents de leurs tâches en faisant un roulement afin qu'ils puissent suivre les e-formations.

- Concours :

En 2022, le nombre d'inscrits aux concours externes et internes était en augmentation par rapport à 2020 et 2021, sauf pour les B.

- Attractivité :

Pour l'UNSA, l'attractivité passe par :

- . L'amélioration de la rémunération, c'est-à-dire du point d'indice et du régime indemnitaire;**
- . Une véritable amélioration des conditions de travail (arrêt des suppressions d'emplois, semaine de 4 jours, télétravail, équipement des agents...);**
- . L'amélioration des perspectives de carrière (taux de promotion concours et liste d'aptitude, arrêt de la mobilité forcée suite à promotion...)**

4) Expérimentation de la numérisation et correction dématérialisée des copies du concours de contrôleur 1ère classe des Finances Publiques (pour information) :

Suite à une première expérimentation à l'automne 2022 concernant le concours d'inspecteur principal 2023, une seconde expérimentation va être mise en œuvre avec un nombre supérieur de centres d'examen.

Les copies sont scannées à la fin des épreuves et sont transmises aux correcteurs au format dématérialisé.

Le seul élément qui changera pour les candidats est la copie qui sera changée pour un format spécifique.

L'UNSA espère que les règles élémentaires de sécurité seront mises en œuvre afin de protéger l'intégrité des épreuves et le travail des candidats.

5) Bilan de l'exécution budgétaire 2022 et présentation du budget 2023 (pour information) :

6) Point sur la fermeture du CEL/STC (pour information) :

La fermeture du centre d'encaissement de Lille sera effective au 31/08/2023.

Seule 10 % de l'activité sera transférée au centre d'encaissement de Rennes.

Le reste de l'activité sera transféré à un prestataire privé...

Le CEL compte 39 agents.

Ils devront effectuer une demande de mutation lors du mouvement local afin de bénéficier d'une nouvelle affectation au 01/09/2023.

Les agents ont pu suivre une formation de 12,5 jours d'adaptation à l'emploi et de présentation des métiers de la DGFIP. Un forum des métiers a également été organisé le 9 mars.

L'UNSA est disponible pour aider les agents du CEL/STC à effectuer leur demande de mutation et pour les informer sur leurs droits suite à la fermeture de leur service (CIA, prime de restructuration...).

L'UNSA sera très attentive à la nouvelle affectation des collègues du CEL/STC par rapport à leurs demandes.

7) Point sur la responsabilité des gestionnaires publics (pour information) :

La réforme du régime de responsabilité financière des gestionnaires publics a mis fin à la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics et a créé un régime de responsabilité commun à tous les acteurs de la chaîne financière.

Les 3 principes de la réforme d'après la DGFIP :

- Le juge n'interviendra que pour les fautes les plus graves;
- La sanction concernera l'auteur de la faute (amendes);
- Conforter la séparation ordonnateurs-comptables.

L'UNSA se demande si les agents d'exécution seront vraiment protégés, et, si tel est le cas, comment ?

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Pour vous abonner à notre lettre de diffusion, envoyez "ok unsa infos" par mail

Contact : unsa.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

blog local : <http://nord.unsadgfip.fr/>

page facebook : UNSA DGFIP Hauts-de-France

Site national : <http://www.unsadgfip.fr/>



NORD